



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 52832

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'installation des nouvelles lignes téléphoniques dans les communes. Tant d'un point de vue esthétique, que sécuritaire ou environnemental, il apparaît nécessaire d'enterrer les lignes et de supprimer les trop nombreux poteaux télégraphiques. Pour des raisons financières, France Télécom refuse de choisir cette option, sauf si les communes financent en majeure partie les travaux. Les municipalités, au prix souvent d'efforts budgétaires importants, notamment dans le milieu rural, réalisent ces aménagements. Or France Télécom a la possibilité, sur le domaine privé, de gâcher par des réalisations nouvelles, et sans concertation avec les élus locaux, les améliorations effectuées par les communes. C'est pourquoi il lui demande si France Télécom ne pourra être contraint de réaliser l'enfouissement de l'ensemble de son réseau, tant sur le domaine privé que public, ou tout au moins avoir l'obligation d'une concertation avec les élus locaux avant tout aménagement.

## Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'enfouissement de nouvelles lignes téléphoniques dans les communes. L'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications avait fait l'objet du protocole du 19 janvier 1993 relatif à l'insertion des réseaux de télécommunications de France Télécom dans l'environnement, signé à Bastia par le ministre des postes et télécommunications, la ministre de l'environnement et le président de France Télécom. Après 1996, date à laquelle ce protocole a pris fin, France Télécom a poursuivi ses opérations d'enfouissement sur la base de conventions avec les collectivités territoriales, sans pour autant parvenir à satisfaire une demande globale en constante augmentation. Actuellement, le réseau de transmission de France Télécom est enterré à 100 % et le réseau de transport à environ 95 %, les opérations d'extension et de renouvellement étant effectuées par voie souterraine, sur les fonds propres de France Télécom. Les lignes de distribution et de branchement, dont les deux tiers environ sont actuellement souterraines, donnent lieu à des opérations de dissimulation en partenariat avec les collectivités locales et peuvent faire l'objet d'actions volontaristes de dissimulation de la part de France Télécom sur ses fonds propres, pour des raisons d'exploitation. Par ailleurs, à la suite des dégâts causés par les tempêtes du mois de décembre 1999, France Télécom a indiqué qu'elle donnait la priorité aux opérations de dissimulation concernant l'adduction des villages et des hameaux. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement veillera à ce que, tout en respectant une concertation étroite avec les collectivités locales, EDF et les syndicats d'électrification, la programmation des opérations de dissimulation à réaliser sur le réseau de France Télécom tienne compte désormais de cette orientation. De manière générale, le Gouvernement renouvelle son exigence de mise en oeuvre d'une politique active de dissimulation des réseaux en relation avec les différents partenaires concernés, notamment les élus locaux, qui doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs préférences avant tout aménagement. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement sollicitera le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie pour qu'un bilan des actions conduites par France Télécom depuis l'extinction du protocole de 1993 puisse être établi, afin d'en tirer les enseignements. Cet état des lieux permettra de poursuivre les discussions afin d'aboutir à l'adoption d'un nouveau protocole

d'accord faisant largement la place au développement de la concertation et de l'information.

## Données clés

**Auteur** : [M. André Aschieri](#)

**Circonscription** : Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 52832

**Rubrique** : Télécommunications

**Ministère interrogé** : équipement et transports

**Ministère attributaire** : aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 octobre 2000, page 5991

**Réponse publiée le** : 29 janvier 2001, page 571